



Assemblée générale

Soixante-neuvième session

80^e séance plénière

Judi 26 février 2015, à 10 heures
New York

Documents officiels

Président : M. Kutesa. (Ouganda)

La séance est ouverte à 10 h 5.

Points 9 et 13 de l'ordre du jour (suite)

Rapport du Conseil économique et social

**Rapport du Conseil économique et social pour
2014 (A/69/3/Rev.1)**

Projet de résolution (A/69/L.53)

**Application et suivi intégrés et coordonnés des
textes issus des grandes conférences et réunions au
sommet organisées par les Nations Unies dans les
domaines économique et social et dans les domaines
connexes**

- a) **Application et suivi intégrés et coordonnés
des textes issus des grandes conférences
et réunions au sommet organisées par les
Nations Unies dans les domaines économique
et social et dans les domaines connexes**

Le Président (*parle en anglais*) :
S'agissant du point 9 de l'ordre du jour, je
tiens à rappeler que, conformément à sa
résolution 58/316 du 1^{er} juillet 2004, l'Assemblée
générale, sur la recommandation du Bureau, a décidé, à
sa 2^e séance plénière, le 19 septembre 2014, d'examiner
intégralement le point 9 en séance plénière, étant entendu

que les aspects administratifs, programmatiques et
budgétaires devraient être traités par la Cinquième
Commission. À la même séance, l'Assemblée générale
a pris note de l'indication selon laquelle, en application
de la résolution 58/316 tendant à ce que le point 9 soit
examiné intégralement en séance plénière, les parties
pertinentes du chapitre I du rapport ayant trait aux
points de l'ordre du jour déjà renvoyés aux grandes
commissions seront examinées par les Commissions
concernées pour décision finale par l'Assemblée
générale.

En ce qui concerne le point 13 a) de l'ordre du
jour, les membres se rappelleront que, aux termes de la
résolution 57/270 B, l'Assemblée a décidé d'examiner,
au titre de cette question, les chapitres du rapport annuel
du Conseil économique et social relatif à l'application
et au suivi intégrés et coordonnés des textes issus des
grandes conférences et réunions au sommet organisées
par les Nations Unies, notamment avec la participation
du Président du Conseil.

Au titre du point 9 de l'ordre du jour, l'Assemblée
est saisie du rapport du Conseil économique et social,
publié sous la cote A/69/3/Rev.1. Au titre du même point
de l'ordre du jour, l'Assemblée est également saisie
d'un projet de résolution intitulé « Repère de référence

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>).

15-05207(F)



Document adapté

Merci de recycler



géodésique mondial pour le développement durable », publié sous la cote A/69/L.53.

Je voudrais à présent faire une brève déclaration.

Le rapport dont nous sommes saisis fait la synthèse des résultats importants obtenus par le Conseil économique et social durant l'année écoulée. Il présente également la poursuite de la mise en œuvre de la réforme du Conseil. Le thème de fond choisi pour la session de 2014, « Régler les problèmes existants et nouveaux afin de réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement en 2015 et de préserver à l'avenir les acquis du développement », était très important et pertinent. Il a permis de porter l'attention sur une question particulière au moment où le Conseil économique et social continue d'accroître sa contribution à la transition des objectifs du Millénaire pour le développement au programme de développement pour l'après-2015. Les activités menées par le Conseil dans ce domaine seront inestimables au moment où nous avançons dans les négociations relatives au nouveau programme de développement. La session de 2014 du Conseil économique et social a produit plusieurs autres résultats importants, y compris la décision de mieux coopérer au niveau mondial pour fournir une assistance technique en vue d'établir un repère de référence mondial pouvant contribuer à mesurer de manière plus précise l'évolution de la planète, ce qui pourrait offrir des avantages économiques et environnementaux. Outre ses débats consacrés aux activités opérationnelles habituelles et aux affaires humanitaires, le Conseil a également organisé l'année dernière le premier débat consacré à l'intégration, axé sur la question importante de l'urbanisation durable. Le débat de haut niveau du Conseil en 2014 a été couronné de succès; il a inclus le Forum pour la coopération en matière de développement, la Concertation de haut niveau avec les institutions financières et commerciales internationales et le Forum politique de haut niveau pour le développement durable. Les séances conjointes du Conseil économique et sociale et de la Deuxième Commission ont également jeté une lumière nouvelle sur plusieurs sujets, y compris la crise de la dette souveraine et le nouveau partenariat mondial pour le développement. Ces séances ont également favorisé un esprit de cohérence et de coordination dans le cadre de nos travaux.

L'Assemblée est bien consciente que 2015 sera une année historique pour l'ONU, en particulier pour ceux qui sont directement concernés par les questions de développement durable. La résolution 68/1 reconnaît le

rôle de premier plan que le Conseil économique et social joue en identifiant les nouveaux problèmes qui se posent, en encourageant la réflexion, le débat et l'innovation en matière de développement. Dans ce contexte, les travaux du Conseil continuent d'apporter une contribution précieuse à nos efforts visant l'élaboration d'un cadre de développement intégré et unifié, ainsi qu'à la promotion de liens resserrés entre les activités menées au sein du système des Nations Unies.

À l'avenir, nous devons mettre davantage l'accent sur le rôle du Forum politique de haut niveau dans le cadre du suivi et de l'examen de la mise en œuvre du programme de développement pour l'après-2015. Cela exigera une coordination et une coopération encore plus étroites et plus solides entre l'Assemblée générale et le Conseil économique et social. J'espère que la coopération entre l'Assemblée et le Conseil se poursuivra tout au long de la présente session.

Je donne maintenant la parole au Président du Conseil économique et social, S. E. M. Martin Sajdik, qui va présenter le rapport du Conseil.

M. Sajdik (Autriche), Président du Conseil économique et social (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de présenter à l'Assemblée générale le rapport du Conseil économique et social pour 2014, publié sous la cote A/69/3/Rev.1. Avant de le présenter, je tiens à remercier très sincèrement mes collègues au Bureau du Conseil : M^{me} María Emma Mejía Vélez (Colombie), M. Vladimir Drobnjak (Croatie), M. Oh Joon (République de Corée) et M. Mohamed Khaled Khiari (Tunisie). Je remercie également les précédents membres du Bureau, M. Ibrahim Dabbashi (Libye) et M. Carlos Enrique García González (El Salvador).

Nous sommes à un moment historique. La communauté internationale continue d'accélérer ses efforts pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement, et l'élaboration du programme de développement pour l'après-2015 bat son plein. Le caractère universel de ce programme signifie qu'il aura une portée mondiale et s'appliquera à tous les pays, et reconnaît également l'interdépendance de plus en plus forte dans le monde d'aujourd'hui. Le principe d'intégration sera au cœur du programme de développement pour l'après-2015. L'intégration sera également au cœur des travaux du système du Conseil économique et social, aussi bien aux niveaux conceptuel et analytique de sa stratégie qu'au niveau de la mise en œuvre. Le débat de l'Assemblée consacré aujourd'hui au rapport du Conseil pour 2014 donne une occasion de

réfléchir aux orientations de fond du système du Conseil économique et social.

L'année 2014 a été la première année du nouveau Conseil économique et social, résultat du renforcement de cet organe par l'Assemblée générale. L'Assemblée a lancé un cycle de transition d'un an et demi qui se conclura par le débat de haut niveau du Conseil en juillet. Cette période de transition s'étend sur 18 mois. J'ai l'honneur de présider le Conseil durant toute cette période.

Le nouveau Conseil économique et social est l'instrument le plus important au niveau intergouvernemental pour la poursuite du double objectif que sont l'élimination de la pauvreté et l'intégration des dimensions économique, sociale et environnementale du développement durable. En 2014, le Conseil a convoqué pour la première fois ses nouveaux cadres d'échange, et a notamment tenu le Forum politique de haut niveau pour le développement durable sous les auspices du Conseil économique et social et le nouveau débat consacré à l'intégration. Ils ont été organisés avec l'ensemble des cadres et processus existants du Conseil, y compris le Forum pour la coopération en matière de développement, le processus de suivi sur le financement du développement, les travaux des commissions techniques et les organes d'experts du Conseil, le processus de suivi de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies et le dialogue du Conseil économique et social sur la place que le système des Nations Unies pour le développement est appelé à occuper à long terme.

Le Conseil économique et social est maintenant en bonne voie d'être à même d'œuvrer en faveur du programme de développement pour l'après-2015. Tous ses instruments ont des rôles, interactions et tâches particuliers. Pris dans leur ensemble, ils sont prêts à promouvoir l'appropriation, la participation, la mise en œuvre, le suivi et l'examen au niveau mondial. Je considère que l'ensemble du système du Conseil économique et social, y compris le Forum politique de haut niveau, peut obtenir de meilleurs résultats pour l'humanité et les obtiendra.

En 2014, le Conseil a appuyé la transition vers le programme de développement pour l'après-2015 en adoptant le thème principal suivant : « Régler les problèmes existants et nouveaux afin de réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement en 2015 et de préserver à l'avenir les acquis du développement ». Le Conseil économique et social a examiné ce thème tout

au long des travaux de sa session de 2014, un examen qui se terminera par le débat de haut niveau du Conseil et le Forum politique de haut niveau, organisé au niveau ministériel, en juillet. La réunion du Forum politique de haut niveau pour le développement durable, organisée sous les auspices du Conseil économique et social, a abordé les aspects phares de cette transition autour d'un thème harmonisé, intitulé « Atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement et ouvrir la voie à un programme de développement ambitieux pour l'après-2015, y compris les objectifs de développement durable ».

Le Conseil économique et social a également traité le thème de 2014 et de la transition au programme de développement pour l'après-2015 dans ses débats et forums, dont le Forum pour la coopération en matière de développement et le suivi de la question du financement du développement. Le thème connexe du débat consacré à l'intégration en 2014 était « Urbanisation durable ». Ce débat, qui réunissait les États Membres, le système du Conseil économique et social, la société civile, le milieu des affaires et le secteur philanthropique, s'est concentré sur les dimensions économiques, sociales et environnementales de la question.

(l'orateur poursuit en français)

En 2014, le Conseil économique et social a donné à divers acteurs du développement la possibilité d'unir leurs forces pour faire avancer le développement durable. Pour ce faire, il a notamment mené les actions suivantes : réaliser un examen sur le thème annuel de 2014, à savoir « Régler les problèmes existants et nouveaux afin de réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement et de préserver à l'avenir les acquis du développement », notamment grâce à des exposés présentés volontairement par certains pays; faciliter la prise en compte des trois dimensions du développement durable dans l'urbanisation durable; engager un dialogue sur les moyens de faire en sorte que le système des Nations Unies pour le développement adapte de façon plus efficace et plus rationnelle ses activités à l'évolution de la situation dans le domaine du développement; faire progresser la coopération pour le développement, en mettant l'accent sur les questions à traiter en priorité pour obtenir des résultats concrets; examiner, conjointement avec l'Assemblée générale, le rôle et les caractéristiques des partenariats multipartites aux fins de la mise en œuvre du programme de développement pour l'après-2015; donner aux jeunes, qui représentent un quart de la population mondiale,

les moyens de participer au dialogue international sur le développement; faire face à la crise provoquée par l'épidémie d'Ebola et associer l'action d'urgence menée en Afrique de l'Ouest à une action à plus long terme destinée à renforcer les systèmes de santé; renforcer la coordination de l'aide humanitaire fournie par les organismes des Nations Unies.

Je me félicite tout particulièrement que le débat consacré aux affaires humanitaires joue, depuis 1998, un rôle essentiel au sein du Conseil pour donner une dimension humanitaire à l'action de l'Organisation des Nations Unies.

Le Conseil a également engagé un dialogue ouvert à tous sur le positionnement à plus long terme du système des Nations Unies pour le développement, l'objectif premier étant de l'adapter véritablement aux besoins afin qu'il soit prêt à appuyer la mise en œuvre d'un programme de développement universel commun. Là encore, le Conseil peut montrer la voie au système des Nations Unies.

(l'orateur poursuit en russe)

Le Conseil économique et social continuera de s'efforcer de promouvoir une conception du développement durable, de l'état de droit et de l'accès à la justice axée sur les droits de l'homme, et d'en renforcer la mise en œuvre et l'examen. Le Conseil économique et social constitue une instance mondiale permettant de réunir toutes les parties prenantes et de favoriser une démarche intégrée aux fins de l'élaboration d'un programme unifié et universel. Le Conseil économique et social sert de cadre unificateur à tous nos domaines d'activité, de même qu'entre l'effort de développement mené à l'échelle nationale et à l'échelle mondiale.

Le cadre unificateur du Conseil économique et social intègre les travaux de l'ensemble du système du Conseil économique et social, à savoir les commissions techniques et régionales et les divers organes d'experts, ainsi que le Forum politique de haut niveau qui vient d'être créé, couvrant un large éventail de domaines thématiques. Le système du Conseil économique et social est un ensemble de structures reliées entre elles : les commissions techniques et régionales, les organes d'experts et les institutions spécialisées. Elles remplissent toutes des fonctions bien définies conformément à la répartition des tâches qui leur sont confiées. Grâce aux mesures de renforcement du Conseil économique et social adoptées par l'Assemblée générale, nous développons désormais chaque année un

thème principal qui définit et sous-tend la direction des travaux de manière cohérente, coordonnée et intégrée au sein du système du Conseil économique et social.

Nous devons veiller à ce que les différents processus de suivi soient en phase afin qu'ils contribuent à la mise en œuvre cohérente et unifiée en termes d'analyse et de politique. Le thème principal choisi annuellement par le Conseil économique et social sert à harmoniser et à relier l'ensemble du travail d'analyse effectué au sein du système du Conseil économique et social, qui débouche sur le débat de haut niveau. Le thème du Forum politique de haut niveau, organisé sous les auspices du Conseil économique et social, est également étroitement lié au thème annuel du Conseil.

Une tâche importante et difficile nous attend. Dans la période qui suivra 2015, nous devons mobiliser collectivement nos ressources et nos énergies afin de répondre à deux grandes questions : le sort de l'humanité et le sort de notre planète. Cette responsabilité nous incombe à tous. Pour être à même d'offrir une orientation stratégique de fond, l'ONU doit pouvoir compter sur la solidité du système du Conseil économique et social et de l'Assemblée générale.

Le dialogue d'aujourd'hui, qui s'appuie sur le rapport du Conseil économique et social pour l'année 2014, nous fait faire un pas en avant sur la voie du développement durable et d'un monde exempt de pauvreté. L'Assemblée peut compter sur moi et sur l'ensemble du système du Conseil économique et social pour contribuer à ce travail et à la mise en œuvre de cette vision commune.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le Président du Conseil économique et social de son exposé.

Je donne maintenant la parole au représentant des Fidji, qui va présenter le projet de résolution A/69/L.53.

M. Thomson (Fidji) (*parle en anglais*) : Je ne saurais reproduire les impressionnantes prouesses linguistiques du Président du Conseil économique et social, à moins que les interprètes ne comprennent la langue fidjienne, auquel cas, je pourrais m'exprimer un peu en fidjien.

J'ai l'honneur ce matin de présenter, au nom de ses 44 coauteurs, le projet de résolution A/69/L.53 intitulé « Repère de référence géodésique mondial pour le développement durable », au titre du point 9 de l'ordre du jour, « Rapport du Conseil économique et social ».

La délégation des Fidji souhaite d'abord remercier tous les États Membres du soutien qu'ils nous ont apporté tout au long du processus de consultation. En guise d'introduction, je rappelle que le projet de résolution dont l'Assemblée est saisie procède de textes déjà adoptés l'an dernier par le Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale et par le Conseil économique et social, respectivement en août et novembre. Le texte actuel maintient dans son essence ce qui était l'intention de départ du Comité d'experts pour cette initiative, à savoir, faire valoir l'importance d'une démarche coordonnée au niveau mondial dans le domaine de la géodésie, fondée sur le principe d'une mesure équitable de l'emplacement, de la forme, de la rotation et du champ gravitationnel de la planète. Sachant que la planète effectue sa révolution dans une rotation constante simultanée, un point de référence s'avère nécessaire. La géodésie fournit ce point de référence grâce à un repère de référence coordonné précis et stable qui permet d'établir une corrélation entre les mesures prises à différents moments et endroits. Sachant qu'aucun pays ne peut mener à bien cette tâche seul, un repère de référence géodésique mondial commun permettra de rendre possible une coopération multilatérale dans le domaine de la géodésie, notamment grâce au libre partage de données géospatiales, au renforcement des capacités des pays en développement et à l'adoption de normes et de conventions internationales.

Nous saisissons cette occasion pour mettre en relief le rôle important que joue le Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale, créé par le Conseil économique et social en 2011 pour mettre au point le projet de feuille de route devant servir à la mise en place du repère de référence géodésique mondial commun. Les informations obtenues grâce à cet important travail serviront le travail de la communauté internationale dans le domaine du développement, en raison de leur importance fondamentale pour les satellites de télédétection, qui permettent de suivre sur la durée les variations intervenant au niveau des populations, des calottes glaciaires, des océans et de l'atmosphère. Ces mesures géospatiales viendront à l'appui de l'élaboration des politiques de développement durable, du suivi des changements climatiques et de la gestion des catastrophes naturelles, et elles auront également un large éventail d'applications dans les domaines des transports, de l'agriculture et de la construction.

Les Fidji, petit État insulaire en développement, sont vulnérables face à des catastrophes naturelles de plus en plus graves, à l'élévation du niveau de la mer et à d'autres problèmes provoqués par les changements climatiques. Nous nous servons des données géodésiques pour l'élaboration de plans d'action dans le domaine de la préparation aux catastrophes et nous sommes éminemment conscients de l'importance que revêtent les infrastructures géospatiales critiques et les informations connexes pour la capacité de pays comme le nôtre de prendre des décisions en meilleure connaissance de cause en ce qui concerne la prévention et la préparation des catastrophes, sur la base de preuves scientifiques.

En outre, nous estimons, en tant que pays fournisseur de contingents aux missions de maintien de la paix des Nations Unies, que des informations géospatiales plus précises et plus viables permettront aux Casques bleus de compter pour leurs opérations sur des données plus fiables, fondées sur des preuves scientifiques, et par voie de conséquence, d'améliorer l'efficacité des missions de maintien de la paix des Nations Unies.

En cette année critique où se décidera la marche à suivre à l'échelle mondiale en vue d'améliorer les conditions de vie des populations et protéger la planète pour les 15 prochaines années, l'adoption de ce projet de résolution aura sa part dans notre capacité de réaliser les objectifs du programme de développement pour l'après-2015. Solutions pragmatiques et coopération internationale seront indispensables à la réalisation des objectifs de développement durable, et le repère de référence géodésique mondial pour le développement durable sera à cet égard un outil fiable pour nous aider à trouver ces solutions dans un esprit de coopération au niveau international.

Enfin, la délégation fidjienne tient à remercier de leur appui constant tous les États Membres qui se sont portés coauteurs de ce projet de résolution. Nous attendons maintenant avec impatience son adoption.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à l'observatrice de l'Union européenne.

M^{me} Klaus (Union européenne) (*parle en anglais*) : L'Union européenne et ses États membres tiennent à remercier le Président du Conseil économique et social d'avoir présenté le rapport du Conseil (A/69/3/Rev.1). Nous saluons le travail accompli

par le Conseil au cours de la période considérée, et nous rendons hommage à l'impulsion donnée par son président, M. Martin Sajdik, de l'Autriche, ainsi qu'au travail infatigable de tous les membres du Bureau. Nous savons également gré au Secrétariat de l'appui qu'il a apporté au Conseil.

Nous sommes bien conscients des difficultés auxquelles se heurtent la présidence du Conseil économique et social, le Bureau et le Secrétariat dans cette période de transition et de réforme. Nous avons constaté beaucoup de progrès durant l'année écoulée. Nous devons nous efforcer de faire fond sur ces progrès pour rendre le Conseil économique et social encore plus actuel, plus efficace et plus efficient. En cette année particulièrement importante, où sont prévues des délibérations suivies sur le programme de développement pour l'après-2015, le financement du développement et les changements climatiques, entre autres, qui sont autant de questions, bien sûr, de grand intérêt et de grande importance pour le système du Conseil économique et social, l'Union européenne et ses États membres entendent prendre une part active et apporter leur soutien aux travaux et aux activités du Conseil.

M. Mackay (Biélorus) (*parle en russe*) : Le Biélorus est convaincu que le Conseil économique et social est particulièrement bien placé pour procéder à un examen intégré de tous les aspects du développement durable. Il doit être la principale enceinte des Nations Unies chargée d'élaborer des démarches communes visant à résoudre les problèmes socioéconomiques urgents attachés aux futurs objectifs de développement durable. Son utilité a, de fait, été bien démontrée dans le cadre des négociations sur le nouveau programme de développement pour l'après-2015.

Dans le cadre de la première réunion du Forum politique de haut niveau pour le développement durable organisée l'année dernière sous les auspices du Conseil économique et social, les États Membres ont échangé des vues sur les difficultés inhérentes à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et proposé des solutions à cet égard. Le Biélorus espère que le Forum deviendra pour les États Membres une autre occasion de participer pleinement aux discussions sur les questions stratégiques de développement et qu'il contribuera à stimuler l'interaction entre l'Assemblée générale et le Conseil économique et social sur ces questions.

Au sein du Forum, il convient d'examiner toutes les questions intéressant toutes les catégories d'États, y compris les États à revenu intermédiaire. Les acquis et l'expérience des pays à revenu intermédiaire doivent permettre d'aider les pays les moins avancés à effectuer la transition vers une autre catégorie de développement, celle où ils se trouvent ne devant pas se refermer sur eux comme un piège. Des efforts s'imposent, non seulement de la part des États eux-mêmes, mais également de la part de la communauté internationale, pour veiller au développement durable des pays à revenu intermédiaire. Le Biélorus, en ce qui le concerne, entend poursuivre ses efforts aux côtés des pays intéressés afin de veiller à ce que la question des pays à revenu intermédiaire figure à l'ordre du jour du Conseil économique et social.

Notre délégation appuie le processus de renforcement de l'interaction entre le Conseil économique et social et les institutions de Bretton Woods, l'Organisation mondiale du commerce et la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, aux fins de définir des stratégies communes de réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) et de mise en œuvre du futur programme de développement pour l'après-2015. Nous espérons que ces décisions conjointes porteront sur l'élaboration de mesures concrètes visant à assurer la viabilité de l'économie mondiale dans son ensemble, et de l'économie nationale des différents pays en particulier. En outre, nous devons réfléchir aux moyens de mettre en œuvre la proposition qui a été faite à maintes reprises de créer un organe subsidiaire du Conseil économique et social chargé du financement du développement.

Nous tenons à cet égard à soulever la question du financement du programme de développement à venir. Un autre des domaines susceptibles d'être étroitement associés aux travaux du Conseil et du Forum politique de haut niveau est le suivi de la mise en œuvre des engagements en matière de financement du développement, pour lequel il conviendrait de trouver les modalités appropriées, sous les auspices du Conseil économique et social. Il importe au plus haut point que les ressources promises par les pays développés et confirmées dans le cadre du Consensus de Monterrey soient considérées comme un élément fiable du système de financement du développement.

Même si l'aide publique au développement constitue un complément aux ressources nationales des pays bénéficiaires, la mobilisation de ces ressources

ne peut pas éliminer totalement la nécessité de l'aide publique au développement. La tendance croissante à minimiser l'importance de l'aide publique au développement devrait nous inquiéter. Dans le même temps, un certain nombre d'États se retrouvent dans une situation où ils doivent s'attaquer aux problèmes de développement alors qu'ils font l'objet de mesures économiques, commerciales, financières ou autres imposées unilatéralement, et qui sont contraires au droit international et aux dispositions de la Charte des Nations Unies et font obstacle à la réalisation des OMD adoptés au niveau international.

Le Bélarus espère que nous pourrions trouver, à la troisième Conférence internationale sur le financement du développement, à Addis-Abeba, une solution à long terme au problème du financement du programme de développement pour l'après-2015.

M. Drobnjak (Croatie) (*parle en anglais*) : Je suis honoré de prendre la parole à l'occasion de la présentation du rapport de 2014 du Conseil économique et social à l'Assemblée générale (A/69/3/ Rev.1). Je voudrais tout d'abord remercier le Président du Conseil économique et social, l'Ambassadeur Sajdik, et mes collègues du Bureau du Conseil et du Secrétariat de cette collaboration. Je tiens à les féliciter chaleureusement de leurs efforts. C'est un véritable plaisir que de travailler avec eux.

L'Assemblée générale, dans le cadre du processus récent de renforcement du Conseil économique et social, a décidé que le Conseil adopterait tous les ans un thème principal, qui lui servirait de ligne de mire pour son travail de fond. Ce thème servira de socle à une action harmonisée, coordonnée et intégrée au sein du système du Conseil économique et social, et par conséquent, je crois que nous devons veiller à ce que les travaux conjoints de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social donnent lieu à des directives techniques et qu'ils permettent et facilitent une mise en œuvre cohérente et unifiée du programme de développement pour l'après-2015.

Nous nous réjouissons de voir que l'ensemble du système du Conseil économique et social est en train maintenant d'aligner ses activités, dans la mesure du possible, sur le thème principal du Conseil économique et social. Cela permet de relier le travail analytique du système du Conseil économique et social au débat de haut niveau et au Forum politique de haut niveau lorsqu'il est réuni sous l'égide du Conseil.

Le rapport dont nous sommes saisis est un rapport important, et cette année est également d'importance. L'année 2015 recèle en effet un potentiel et un pouvoir de transformation considérable pour des raisons que nous connaissons tous, et le Conseil économique et social a un rôle logique à y jouer. La Croatie, en tant que membre du Conseil économique et social, est chargée de rationaliser les travaux du débat consacré à l'intégration, et par conséquent, je voudrais dire quelques mots à ce sujet.

En 2014, le débat consacré à l'intégration constituait encore un volet nouveau des activités du Conseil économique et social, mais nous avons réussi à organiser et à tenir des réunions sur l'urbanisation durable. Le débat consacré à l'intégration s'est rapidement avéré utile et pertinent. Cette année, le débat consacré à l'intégration se tiendra du 30 mars au 1^{er} avril, et portera sur la question de l'emploi, avec un accent sur la création d'emplois décents pour tous. Je compte de nouveau sur un débat nourri, qui démontre une fois de plus la synergie intangible des dimensions économique, sociale et environnementale du développement.

Enfin, je voudrais féliciter encore une fois le Président du Conseil économique et social, l'Ambassadeur Sajdik, de ses efforts et des résultats obtenus sous sa direction avisée.

M. Oh Joon (République de Corée) (*parle en anglais*) : Ma délégation se félicite du rapport annuel du Conseil économique et social pour 2014 (A/69/3/Rev.1). Nous voudrions féliciter de sa direction le Président du Conseil économique et social, l'Ambassadeur Martin Sajdik, et adresser également nos compliments au Secrétariat pour l'appui qu'il a apporté au cours de cette période de transition, qui s'inscrit dans le processus de renforcement du Conseil.

Le Conseil économique et social a maintenant pour mandat de servir de cadre de coordination aux activités de développement aux niveaux mondial, régional et national ainsi que de relier les différents processus de suivi et d'examen en vue d'optimiser la synergie du programme de développement en tant que tout. Nous pensons que les efforts faits en vue d'une meilleure intégration durant le passage des objectifs du Millénaire pour le développement aux objectifs de développement durable permettront de rendre le Conseil économique et social apte à jouer le rôle qui lui revient dans la mise en œuvre d'un programme de développement porteur de transformations et universel. Nous avons appris dans les nombreux

débats qu'on ne pouvait parvenir à un programme de développement pour l'après-2015 véritablement ambitieux et porteur de transformations que dans le cadre d'un véritable partenariat rassemblant différents acteurs de développement. À cet égard, nous devons user de l'autorité et le savoir-faire spécialisé du Conseil économique et social, qui découlent de sa collaboration avec ses organes subsidiaires, notamment les commissions techniques et régionales. Comme le Président du Conseil l'a indiqué, l'année 2014 a marqué l'inauguration du nouveau Conseil économique et social, et de nouveaux cadres ont été mis en place dans le cadre des travaux du Conseil.

Considérant de nouveau l'évolution majeure qui a caractérisé les travaux du Conseil économique et social pendant toute l'année 2014, on peut dire que le nouveau débat consacré à l'intégration et le Forum politique de haut niveau, sous les auspices du Conseil, sont particulièrement dignes d'attention. Le premier débat jamais consacré à l'intégration, en 2014, a servi de cadre unique aux États Membres, au système des Nations Unies, à la société civile et aux autres parties prenantes aux fins d'une collaboration efficace et, surtout, de la recherche des moyens de parvenir à une urbanisation durable en intégrant les dimensions économique, sociale et environnementale du développement durable. Le Forum politique de haut niveau, réuni l'année dernière sous les auspices du Conseil économique et social, représente une importante réforme permettant de disposer d'une architecture multilatérale nouvelle pour relever les défis du développement.

En tant que membre du Bureau du Conseil économique et social, j'ai pu constater directement par moi-même l'incidence positive des travaux du Conseil. Ma délégation est heureuse de pouvoir compter sur l'ensemble du système du Conseil économique et social pour réunir tous les acteurs du développement aux fins de la réalisation des objectifs de développement durable et de la bonne mise en œuvre du programme de développement pour l'après-2015. La République de Corée réaffirme son attachement à notre entreprise commune à cet égard.

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution A/69/L.53, intitulé « Repère de référence géodésique mondial pour le développement durable ».

Je donne la parole au représentant du Secrétariat.

M. Zhang Saijin (Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences) (*parle en anglais*) : Je tiens à signaler que, depuis le dépôt du projet de résolution A/65/L.53, les pays suivants s'en sont portés coauteurs, en sus des délégations énumérées dans le document : Autriche, Bahamas, Costa Rica, Guyana, Indonésie, Islande, Italie et Serbie.

Le Président (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale décide d'adopter le projet de résolution A/69/L.53?

Le projet de résolution A/69/L.53 est adopté (résolution 69/266).

Le Président (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite prendre note du rapport du Conseil économique et social publié sous la cote A/69/3/Rev.1?

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée générale a ainsi achevé la phase actuelle de son examen du point 9 et du point 13 a) de l'ordre du jour.

Point 129 de l'ordre du jour

Soixante-dixième anniversaire de la fin de la Deuxième Guerre mondiale

Projet de résolution (A/69/L.52)

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne la parole au représentant de la Fédération de Russie, qui va présenter le projet de résolution A/69/L.52.

M. Churkin (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : La délégation de la Fédération de Russie a le plaisir de présenter, en son nom propre, et au nom du grand nombre de ses coauteurs, le projet de résolution intitulé « Soixante-dixième anniversaire de la fin de la Deuxième Guerre mondiale », qui est publié sous la cote A/69/L.52.

Nous allons célébrer cette année une date historique : celle du soixante-dixième anniversaire de la victoire de la Deuxième Guerre mondiale, guerre d'une ampleur et d'une barbarie sans précédent, qui s'est transformée en la plus grande tragédie que le monde entier ait connue. Notre volonté de préserver les générations futures de la tragédie de la guerre qui infligé aux populations une grande peine et d'énormes souffrances nous a aidés à fonder l'ONU et le système contemporain de relations internationales. L'expression même « Nations Unies » est apparue pour la première fois pendant la Seconde Guerre mondiale. C'est ainsi que

s'étaient baptisés les États de la coalition antihitlérienne. Au prix de grands efforts et de lourds sacrifices, nous avons réussi, il y a 70 ans, à contrer cette terrible menace qui pesait sur les fondements mêmes de la civilisation. Nous ne pouvons oublier ni le prix que nous avons payé ni les effroyables atrocités commises par les nazis et leurs complices pendant la Seconde Guerre mondiale.

Le système de justice pénale international qui a été créé après la guerre a permis de juger les nombreux crimes contre l'humanité et crimes de guerre qui avaient été commis. Avec le temps, le bien-fondé et la grande importance de ce jugement ont été prouvés. En dépit des difficultés complexes et graves auxquelles nous nous sommes heurtés depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, nous demeurons attachés à un devoir : rendre hommage aux actions des peuples de tous les pays qui se sont courageusement battus contre le fascisme et le militarisme. Ce fut une victoire commune, dont nous pouvons nous prévaloir, mais dont nous devons également être fiers. Notre obligation commune est de nous souvenir des enseignements amers de la guerre, d'aider à en garder la mémoire vivace, et non d'autoriser le révisionnisme historique ou les tentatives de réécrire l'histoire.

Le projet de résolution A/69/L.52 poursuit la tradition de l'ONU de commémorer la fin de la Seconde Guerre mondiale. La tradition voulant que le texte soit parrainé par de nombreux États Membres de toutes les régions du monde a été maintenue. Nous espérons que l'on respectera aussi celle voulant que ce projet de résolution soit adopté à l'unanimité.

Aux termes du paragraphe 1, le projet de résolution invite tous les États Membres, les organismes des Nations Unies, les organisations non gouvernementales et les particuliers à marquer cet anniversaire pour rendre à toutes les victimes de la Deuxième Guerre mondiale l'hommage qui leur est dû. Au paragraphe 2, il demande que soit tenue une réunion extraordinaire solennelle de l'Assemblée générale au cours de la deuxième semaine de mai 2015 en hommage à toutes les victimes de la guerre. Nous suggérons que cette réunion se tienne le 5 ou le 6 mai.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à l'observateur de l'Union européenne.

M. Van Den Akker (Union européenne) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne et de ses États membres. La

Turquie, l'ex-République yougoslave de Macédoine, le Monténégro, l'Islande et l'Albanie, pays candidats; la Bosnie-Herzégovine, pays du processus de stabilisation et d'association et candidat potentiel; ainsi que l'Ukraine, la République de Moldova et la Géorgie s'alignent sur la présente déclaration.

Nous commémorerons bientôt le soixante-dixième anniversaire de la fin de la Seconde Guerre mondiale, un chapitre tragique de l'histoire de l'Europe et du monde entier. Notre examen du projet de résolution A/69/L.52 est un excellent moyen pour ce faire. Nous ne devons jamais oublier les horreurs du passé et la cruauté de la guerre, afin de ne plus les répéter. Nous avons la responsabilité de veiller à ce que de telles atrocités ne se reproduisent jamais. Nous devons également nous souvenir des sacrifices consentis et pleurer tous ceux qui ont perdu la vie et qui ont été victimes de la guerre, de l'Holocauste, des occupations et des actes de répression. Nous pensons que la conscience historique est une étape nécessaire pour empêcher des crimes semblables de se reproduire à l'avenir.

L'ONU doit être considérée comme ayant pour but de préserver la paix et la sécurité internationales. Dans son préambule même, la Charte des Nations Unies le dit :

« Nous peuples des Nations Unies, résolus à préserver les générations futures du fléau de la guerre qui deux fois en l'espace d'une vie humaine a infligé à l'humanité d'indicibles souffrances »

Cela étant, nous savons parfaitement que ce ne sont pas uniquement deux guerres mondiales qui ont infligé à l'humanité d'indicibles souffrances ces 100 dernières années. Malheureusement, nos efforts en faveur de la paix ont trop souvent échoué. L'Union européenne et ses États membres ont fait le serment d'œuvrer avec tous les États Membres de l'ONU pour venir à bout de ces fléaux et créer un monde plus pacifique, plus juste et plus prospère pour les générations futures.

Dans le même temps, nous notons à regret que nombre de crises actuelles ne sont toujours pas réglées. En conséquence, cet anniversaire doit nous rappeler à notre engagement de nous abstenir de recourir à la menace ou à l'emploi de la force contre l'intégrité territoriale ou la souveraineté de tout État. Il doit aussi nous pousser à redoubler d'efforts pour régler les différends par des moyens pacifiques. L'Union européenne et ses États membres sont profondément attachés aux principes fondamentaux énoncés dans la

Charte, et nous sommes fermement convaincus qu'il n'y a aucune place, au XXI^e siècle, pour le recours à la force ou à la coercition aux fins de modifier des frontières reconnues internationalement en Europe ou ailleurs.

Nous rendons un hommage appuyé au rôle historique des forces alliées et aux sacrifices qu'elles ont consentis pour triompher du nazisme pendant la Seconde Guerre mondiale. Toutefois, nous devons également rappeler que la Seconde Guerre mondiale a fait naître de douloureuses dissensions en Europe, et que, pour de nombreux pays européens, la fin de la Seconde Guerre mondiale n'a pas ramené la liberté mais a donné lieu à davantage de crimes contre l'humanité perpétrés contre leurs populations.

Nous devons surmonter les séquelles de la guerre et faire fond sur les progrès accomplis depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale en matière de promotion des valeurs démocratiques, des droits de l'homme et des libertés fondamentales. S'agissant des commémorations, nous devons rendre hommage aux femmes et aux hommes qui ont combattu pour la liberté et pour la paix. Leurs actes doivent nous motiver à envisager l'avenir avec espoir et à redoubler d'efforts en faveur de la paix et de la compréhension. Aujourd'hui, nous, États Membres de l'ONU, devons jouer ce rôle crucial ensemble.

L'Union européenne et ses États membres estiment qu'un débat franc et approfondi sur l'histoire facilitera une réconciliation basée sur la vérité et la mémoire. Nous apprécions donc ce projet de résolution car il contribue à préserver le souvenir des victimes de l'un des épisodes les plus sombres de notre histoire.

M. Prozor (Israël) (*parle en anglais*) : Il y a 70 ans, le tonnerre des canons se taisait en Europe et la Seconde Guerre mondiale prenait fin. Aujourd'hui, tout en déplorant la tragédie humaine de cette guerre, nous devons rendre hommage à ceux qui ont permis cette victoire et qui ont fait en sorte que la liberté triomphe de la tyrannie. Nous devons notre liberté au courage et aux sacrifices des soldats des armées alliées.

Je prends la parole devant l'Assemblée aujourd'hui en homme qui a connu et vécu la guerre en tant que soldat, en tant que diplomate et en tant que père d'enfants qui ont eux-mêmes été envoyés à la guerre. Je prends aussi la parole aujourd'hui en tant que fils d'un homme qui a fui l'Allemagne nazie pour échapper à l'annihilation de son peuple. Dans son roman, *Le Bal*

des maudits, Irwin Shaw dépeint l'incompréhensible horreur de la Seconde Guerre mondiale :

« Cette fois (...), ce n'est pas une guerre simple et compréhensible (...). C'est un véritable assaut du monde animal contre la maison de l'être humain (...). (...) Je sais ce que j'ai vu en Russie et en Pologne (...) un cimetière de quinze cents kilomètres de long sur quinze cents kilomètres de large. Hommes, femmes, enfants, Polonais, Russes, juifs, tout le monde y a passé. Ce n'était comparable à aucune autre action humaine. »

Plus de 60 millions de personnes – 3 % de la population mondiale – ont été tuées ou assassinées pendant la Seconde Guerre mondiale. La moitié des victimes étaient des civils. Les hommes étaient forcés à quitter leurs fermes et leurs champs pour être envoyés sur les champs de bataille. Les femmes étaient arrachées à leurs familles et envoyées dans des camps de travail. D'innombrables jeunes filles et garçons se sont vu refuser leur droit le plus fondamental : celui de grandir et de vieillir. L'ampleur de cette tragédie humaine est tout simplement insondable.

Les sacrifices furent immenses – à elle seule, la Russie a perdu plus de 25 millions de citoyens. Le peuple russe a été confronté à la force brute de la nature. Il a regardé un ennemi brutal droit dans les yeux. Il a avancé pour conquérir Berlin et à interrompu la progression des nazis. Il s'est battu pour que des peuples et des nations puissent vivre libres. Lorsque l'histoire et les circonstances ont fait appel à sa bravoure, il a répondu à cet appel. Tout au long de la guerre, chaque bulletin d'information en Russie a commencé par la phrase suivante : « L'ennemi sera vaincu, et nous l'emporterons. » Grâce à son courage et à sa conviction, la Russie a effectivement été victorieuse.

Néanmoins, aucun pays n'aurait pu à lui seul arrêter la monstrueuse machine meurtrière nazie. La décision du Président Roosevelt d'envoyer des forces américaines se battre pour la liberté a changé le cours de l'histoire. Sa décision de combattre aux côtés de la Grande-Bretagne de Winston Churchill était courageuse. Sans cette alliance entre les États-Unis, la Grande-Bretagne, la Russie, la France et d'autres pays, et sans la bravoure des soldats alliés, la trajectoire de la civilisation aurait été terriblement différente.

Le 25 avril 1945, les soldats de la 58^e division soviétique de garde et de la 69^e division d'infanterie américaine se sont rencontrés sur les bords de l'Elbe.

Cette rencontre historique entre l'Est et l'Ouest a signalé la fin de campagnes longues et meurtrières menées par les puissances alliées pour repousser l'agression sans précédent de l'Allemagne nazie contre l'Europe et l'humanité. Deux semaines plus tard, la guerre en Europe était terminée, et six années de mort et de destruction touchaient à leur fin.

Il y a 70 ans, au cours de la période la plus sombre qu'ait vécue l'Europe, un tiers de la population juive mondiale était victime de l'Holocauste. Comme l'a affirmé un jour Elie Wiesel, « toutes les victimes n'étaient pas juives, mais tous les juifs étaient des victimes ». La magnitude de cette destruction reste tout simplement inégalée. Nous ne pouvons comprendre l'étendue des richesses intellectuelles que nous avons perdues avec la destruction du Berlin d'Einstein ou du Prague de Kafka. La tragédie de la Shoah est une tache sur la conscience de l'humanité, une moquerie de l'idée même d'un monde civilisé, qui ne doit jamais être oubliée. L'élimination des juifs de la surface de l'Europe n'était pas un moyen de parvenir à une fin, c'était une fin en soi.

En ces heures sombres, les nations alliées ont allumé la flamme de la liberté. Les forces américaines et britanniques ont courageusement combattu et fait reculer les Allemands sur le front de l'Ouest et, à l'Est, la 322^e division de l'armée russe a libéré le camp de la mort d'Auschwitz. La volonté d'acier des Alliés s'est avérée plus puissante que l'acier des chars et des armes qui leur faisaient face. Grâce à eux, la flamme de la liberté continue de briller.

Nous sommes ici aujourd'hui pour confirmer que la responsabilité de prévenir des atrocités nous revient. Il y a 70 ans, alors que les cendres de la Seconde Guerre mondiale étaient encore fumantes, les vainqueurs de la guerre se sont réunis pour créer l'ONU et veiller à ce que « plus jamais » ne soit pas une promesse vide de sens. Aujourd'hui, les valeurs qui sont au cœur de cette institution sont attaquées par des idéologies extrémistes qui menacent notre mode de vie. De l'Afrique de l'Ouest au Moyen-Orient, des groupes extrémistes ont lancé une plaie de persécutions, convaincus qu'en faisant taire des individus, ils pourront réduire la civilisation au silence.

Les terroristes qui ont pris d'assaut les bureaux de *Charlie Hebdo* à Paris ont lancé un assaut contre la liberté – le droit de chaque personne à s'exprimer. Les terroristes qui s'en sont pris à des Juifs à Paris et Copenhague s'en sont pris à l'égalité – à l'idée que toutes les personnes, quelle que soit leur religion, sont

égales. En prenant pour cibles des civils innocents, les terroristes ont également pris pour cible la fraternité – les liens qui unissent notre humanité commune. Que l'on ne s'y trompe pas – la liberté est attaquée dans le monde entier. Une guerre est en train d'être menée contre la dignité humaine et les droits de l'homme, et nous devons riposter. Si nous nous unissons avec courage et conviction, nous parviendrons à faire reculer l'extrémisme violent et à préserver les valeurs que nous chérissons.

La paix et la sécurité sont également menacées par l'Iran, le principal parrain du terrorisme. Ce régime théocratique radical s'emploie sans relâche à renforcer ses capacités nucléaires, tout en menaçant explicitement d'éliminer Israël de la surface de la planète. Je vais cependant être très clair : ce qui est en jeu n'est pas uniquement la sécurité d'Israël, mais également la sécurité et la stabilité du monde entier. Il n'y a qu'à imaginer à quoi ressemblerait le monde si l'on autorisait l'Iran à poursuivre sur cette voie. Un Iran nucléarisé déclencherait une course aux armements au Moyen-Orient. Il fournirait un parapluie nucléaire pour protéger les groupes terroristes, renforçant ainsi leur sentiment d'impunité. Ce n'est pas le monde auquel aspiraient les hommes et les femmes qui ont vaincu il y a 70 ans.

La Seconde Guerre mondiale nous a enseigné que le coût de l'inaction est tout simplement beaucoup trop élevé. C'est la raison pour laquelle cette institution existe, et c'est une obligation que nous devons honorer. Chacun d'entre nous a un rôle à jouer dans la lutte pour les droits de l'homme et la dignité humaine. Nous devons venir à bout de l'indifférence. Nous devons savoir ce que nous défendons et défendre ce en quoi nous croyons – sans jamais laisser place au racisme, ignorer l'incitation ou garder le silence lorsque plane la menace de la guerre.

Depuis cette tribune je lance un avertissement au monde. Ne fermons pas les yeux face aux atrocités commises autour de nous. Ne nous détournons pas de l'animosité qui s'ensuit. Nous avons la responsabilité de nous opposer à la haine, clairement et sans équivoque. Nous devons équiper la prochaine génération de paroles, et non d'armes. Nous devons l'armer d'idées, et non d'idéologies radicales. Nous devons lui apprendre la tolérance, et non le terrorisme. Les guerres ne sont pas inévitables. Elles ne sont pas une force de la nature, et elles ne font pas partie de la nature humaine. Elles peuvent être prévenues, mais seulement si ensemble, nous dénonçons l'indifférence et défendons la paix.

Je vais terminer par une citation du général Douglas MacArthur, Commandant suprême des forces alliées dans le sud-ouest du Pacifique, qui a déclaré :

« Je nourris l'espoir sincère, comme toute l'humanité, qu'en cette occasion solennelle un monde meilleur naîtra du sang et du carnage qui ont marqué le passé – un monde fondé sur la foi et la compréhension, un monde dévoué à la dignité de l'homme et à la réalisation de son vœu le plus cher, qui est de voir triompher la liberté, la tolérance et la justice. »

Ce devoir nous incombe. Si nous voulons que nos enfants vivent dans un monde fondé sur la liberté, la tolérance et la justice, nous devons nous unir pour défendre ces valeurs.

M. Dapkiunas (Biélorus) (*parle en russe*) : Au nom de ses nombreux coauteurs, notamment le Biélorus, le Représentant permanent de la Fédération de Russie a présenté clairement et de manière convaincante le projet de résolution A/69/L.52, que nous sommes sur le point d'adopter.

Parlant au nom d'un pays qui se tenait à l'épicentre de la Seconde Guerre mondiale, et dont la mémoire nationale est marquée par la peine et la douleur liées aux pertes subies, j'espère que ce projet de résolution ne sera pas perçu comme un document rituel ou un simple clin d'œil à la tradition. Le texte du projet de résolution est certes similaire à celui de la résolution 59/26, qui a été adoptée par l'Assemblée générale il y a 10 ans. Cependant, la nécessité de mettre l'accent sur cette période décisive de l'histoire mondiale est plus importante aujourd'hui que jamais.

Il nous faut prêter attention à la sagesse des hommes d'État qui ont trouvé en eux-mêmes le courage de surmonter leurs différences idéologiques et politiques et d'unir leurs pays pour lutter contre une idéologie misanthrope – prêter attention à l'héroïsme et au courage des gens ordinaires au front et à l'arrière, et chercher à comprendre d'où viennent cet héroïsme et ce courage; il nous faut y prêter attention, non pas par simple curiosité ou intérêt pour l'histoire, non pas seulement par décence, mais aussi dans le souci de comprendre la manière dont les enseignements d'une guerre passée pourraient nous aider à éviter des erreurs tragiques et irréparables à l'avenir.

Aujourd'hui, du haut de cette tribune, je lance un appel aux États Membres de l'Organisation des Nations Unies pour qu'ils comprennent qu'il ne s'agit pas là

simplement d'un anniversaire de plus. Une session extraordinaire de l'Assemblée générale aura lieu au début du mois de mai. Elle nous permettra, tout d'abord, d'observer une minute de silence pour pleurer les morts et réfléchir à la façon dont nous pouvons nous unir dans un esprit de coopération, d'empathie et de compassion, en étant conscients de la responsabilité que nous avons tous envers notre maison commune sur la Terre avant que les premières salves d'une nouvelle guerre ne se fassent entendre.

M. Zhao Yong (Chine) (*parle en chinois*) : La Chine tient à vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir convoqué la séance d'aujourd'hui.

Il y a 70 ans, la Deuxième Guerre mondiale provoquait une catastrophe sans précédent pour l'humanité tout entière. Au prix d'une grande résistance et d'une longue lutte, nous sommes sortis victorieux dans la guerre antifasciste mondiale, la justice a enfin triomphé du mal et la paix est revenue dans le monde. La Chine était un membre important de l'alliance antifasciste mondiale et le site du principal champ de bataille en Orient. Le peuple chinois a apporté une contribution importante à la guerre populaire antifasciste mondiale.

Cette marque le soixante-dixième anniversaire de la guerre contre le fascisme et de la création des Nations Unies, et l'ONU tiendra une série de manifestations pour commémorer ces événements historiques.. Il y a trois jours, à l'initiative de la Chine, le Conseil de sécurité a convoqué un débat public (voir S/PV.7389) consacré à la question du maintien de la paix et de la sécurité internationales, et le Ministre chinois des affaires étrangères, M. Wang Yi, est lui-même venu à New York pour présider la séance. Les États Membres ont répondu positivement à cette initiative, plus de 80 pays participant et apportant leur appui aux débats sur la question.

La séance a envoyé deux messages clairs au monde extérieur. Tout d'abord, la communauté internationale doit utiliser l'histoire comme un miroir et réaffirmer son engagement ferme à préserver les buts et les principes énoncés dans la Charte des Nations Unies. Ensuite, pour l'avenir, nous devons trouver un moyen de maintenir véritablement la paix et la sécurité internationales dans le nouvel environnement. La séance incarne le consensus qui se dégage au sein de la communauté mondiale sur les buts et principes consacrés par la Charte des Nations Unies, et elle constitue le prélude la commémoration de la victoire

de la guerre antifasciste mondiale et de la création de l'ONU. Le débat public du Conseil de sécurité, que je viens de mentionné, était un événement du même genre que la réunion spéciale de l'Assemblée générale organisée en mai à l'occasion du soixante-dixième anniversaire de la fin de la Deuxième Guerre mondiale et de la réunion prévue en septembre à l'occasion de la commémoration du soixante-dixième anniversaire de la création de l'ONU, lesquelles constituent les principaux événements organisés pour la célébration du soixante-dixième anniversaire de la création de l'ONU et de la victoire de la guerre antifasciste mondiale. La Chine s'attend à ce que l'Assemblée générale adopte le projet de résolution relatif à la commémoration du soixante-dixième anniversaire de la fin de la Deuxième Guerre mondiale. Nous espérons que les États Membres prendront une part active dans les activités consacrées à la commémoration, se rappelleront ensemble les enseignements de l'histoire et regarderont vers l'avenir.

Nous devons nous souvenir de l'engagement à tenir et de l'histoire, chérir la paix et ne plus jamais recourir à la guerre, afin de concrétiser le grand projet décrit dans la Charte des Nations Unies et mettant en place un nouveau type de relations internationales fondés sur une coopération mutuellement avantageuse, rendant ainsi notre monde plus pacifique et meilleur.

M. Samvelian (Arménie) (*parle en anglais*) : L'Arménie attache une grande importance au projet de résolution A/69/L.52, qui propose un cadre pour la commémoration du soixante-dixième anniversaire de la fin de la Deuxième Guerre mondiale. Nous tenons à souligner le fait que le projet de résolution reconnaît sans équivoque le rôle central que jouent la coopération internationale et l'Organisation des Nations Unies dans le maintien de la paix. Elle invite également les États Membres à s'abstenir de recourir à la force dans tout dessein incompatible avec les buts de l'ONU.

Compte dûment tenu du document fondateur de l'Organisation, nous devons prendre des mesures propres à consolider la paix dans le monde et à développer des relations amicales entre les nations, fondées sur le respect du principe de l'égalité de droits et de l'autodétermination des peuples, en conformité avec les buts et les principes énoncés dans la Charte des Nations Unies.

M. Okamura (Japon) (*parle en anglais*) : Cette année, nous commémorons le soixante-dixième anniversaire de la fin de la Deuxième Guerre mondiale. Il y a 70 ans, l'ONU a été créée pour mettre en pratique

les buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies. À ce titre, nous nous devons de réaffirmer que ces buts et principes sont tous d'égale importance, alors que nous nous tournons vers l'avenir.

Tout au long de son histoire d'après-guerre, mû par un sentiment de profond remords lié à la Deuxième Guerre mondiale et soucieux de respecter tous les buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies, le Japon s'est engagé sur la voie d'un pays épris de paix qui contribue à la paix et à la sécurité dans le monde. Nous sommes un pays qui s'est toujours montré respectueux de la liberté, de la démocratie, de l'état de droit et des droits de l'homme. Nous ne nous écarterons jamais du chemin que nous suivons en tant que nation éprise de paix.

Le Président (*parle en anglais*) : Nous venons d'entendre le dernier orateur dans le débat sur ce point.

L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution A/69/L.52, intitulé « Soixante-dixième anniversaire de la fin de la Deuxième Guerre mondiale ».

Je donne maintenant la parole au représentant du Secrétariat.

M. Zhang Saijin (Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences) (*parle en anglais*) : Je tiens à annoncer que depuis la présentation du projet de résolution A/69/L.52, outre les délégations énumérées dans le document, les pays suivants s'en sont également portés coauteurs : Andorre, Arménie, Australie, Autriche, Bolivie (État plurinational de), Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Cambodge, Colombie, Danemark, Espagne, États-Unis d'Amérique, France, Guatemala, Guyana, Hongrie, Indonésie, Italie, Japon, Jordanie, Liban, Monaco, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Ouganda, Pakistan, Pérou, Philippines, Portugal, République arabe syrienne, République de Corée, République démocratique populaire lao, République de Moldova, République tchèque, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Saint-Marin, Slovaquie, Soudan, Sri Lanka, Tadjikistan, Thaïlande, Turquie, Zambie et Zimbabwe.

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution A/69/L.52.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite adopter le projet de résolution A/69/L.52?

Le projet de résolution A/69/L.52 est adopté (résolution 69/267).

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée générale a ainsi achevé la phase actuelle de son examen du point 129 de l'ordre du jour.

Point 113 de l'ordre du jour (suite)

Nominations aux sièges devenus vacants dans les organes subsidiaires et autres nominations

g) Nomination de membres du Corps commun d'inspection (A/69/106)

Le Président (*parle en anglais*) : Les membres se souviendront qu'à sa 55^e séance plénière, le 18 novembre 2014, l'Assemblée a demandé à l'Allemagne, au Canada et à la Roumanie de présenter des candidats aux fins de nomination au Corps commun d'inspection pour un mandat de cinq ans à compter du 1^{er} janvier 2016.

Les membres se souviendront également que, à la demande du Président du Groupe des États d'Afrique pour le mois de novembre 2014, l'Assemblée a reporté la sélection du pays qui sera prié de présenter un candidat pour le siège revenant au Groupe des États d'Afrique. Pour l'unique siège revenant à ce Groupe, il y a deux candidats, à savoir l'Éthiopie et le Maroc.

Comme il est indiqué au paragraphe 2 du document A/69/106, l'Assemblée générale, par sa résolution 61/238, a décidé que, à partir du 1^{er} janvier 2008, lorsque le Président de l'Assemblée devrait établir la liste des pays qui seraient priés de présenter des candidats conformément au paragraphe 1 de l'article 3 du Statut du Corps commun, il demanderait aux États Membres de présenter simultanément les noms des pays et de leurs candidats respectifs, étant entendu que, dans la mesure du possible, ceux-ci seraient les candidats que les États Membres intéressés auraient l'intention de présenter à l'Assemblée générale aux fins de nomination, conformément au paragraphe 2 de l'article 3 du Statut.

Puisque parmi les États d'Afrique, il y a deux candidatures pour un siège à pourvoir, je voudrais, conformément à la pratique établie, consulter les États Membres en procédant à un vote consultatif par scrutin secret afin de choisir un pays parmi les États d'Afrique qui sera prié de présenter un candidat aux fins de nomination au Corps commun d'inspection. Bien que ce vote consultatif ne soit pas une élection, nous suivrons

le Règlement intérieur de l'Assemblée régissant les élections.

En l'absence d'objection, puis-je considérer que l'Assemblée générale approuve cette procédure?

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à la pratique en vigueur, le pays ayant obtenu le plus grand nombre de voix et pas moins de la majorité des voix des membres présents et votants sera le pays choisi pour présenter un candidat aux fins de nomination au Corps commun d'inspection.

Puis-je considérer également que l'Assemblée générale approuve cette procédure?

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en anglais*) : En cas de ballottage, il sera procédé à un tour de scrutin limité aux candidats qui auront obtenu un nombre égal de voix.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale approuve également cette procédure?

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en anglais*) : Je rappelle aux membres qu'à ce stade, l'Assemblée ne nomme pas les membres du Corps commun d'inspection. Elle ne fait que choisir un pays, qui sera prié de présenter un candidat. Par conséquent, seul le nom d'un pays, et non le nom d'une personne, figurera sur le bulletin de vote.

Je voudrais maintenant rappeler que pour le siège revenant aux États d'Afrique, il y a deux candidatures, à savoir l'Éthiopie et le Maroc. Je voudrais également indiquer que, parmi les États d'Afrique, la Gambie a déjà un ressortissant qui siège au Corps commun d'inspection, dont le mandat expire le 31 décembre 2017. Le nom de cet État ne doit donc pas figurer sur le bulletin de vote.

L'Assemblée va maintenant procéder à la sélection du pays, parmi les États d'Afrique, qui sera prié de présenter un candidat pour pourvoir le poste devenu vacant au Corps commun d'inspection.

Avant de commencer la procédure de vote, je voudrais rappeler aux membres que, conformément à l'article 88 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale, aucun représentant ne peut interrompre le vote, sauf pour présenter une motion d'ordre ayant trait à la manière dont s'effectue le vote.

Nous allons maintenant procéder à l'élection. Les membres sont priés de rester assis jusqu'à ce que tous les bulletins de vote aient été ramassés.

Les bulletins de vote vont maintenant être distribués. Je demande aux représentants de bien vouloir inscrire sur les bulletins de vote le nom de l'État pour lequel ils souhaitent voter. Les bulletins de vote contenant le nom de plus d'un État seront déclarés nuls. Si un bulletin de vote contient le nom d'un État Membre n'appartenant pas à la région concernée, il sera déclaré nul. Les bulletins de vote contenant le nom d'une personne ne seront pas comptabilisés.

Sur l'invitation du Président, M. Subotić (Bosnie-Herzégovine), M. Díaz Reina (Colombie), M. Aliu (Ghana), M. Zamporlini (Italie), M. Fawundu (Sierra Leone) et M^{me} Thanarat (Thaïlande) assument les fonctions de scrutateur.

Il est procédé au vote au scrutin secret.

M^{me} Baaro (Kiribati), Vice-Présidente, assume la présidence.

La séance, suspendue à 11 h 30, est reprise à midi.

La Présidente par intérim (*parle en anglais*) :

Le résultat du vote est le suivant :

Nombre de bulletins déposés :	184
Nombre de bulletins nuls :	0
Nombre de bulletins valides :	184
Abstentions :	0
Nombre de votants :	184
Majorité requise :	93
Nombre de voix obtenues :	
Maroc	131
Éthiopie	53

Ayant obtenu le plus grand nombre de voix et au moins la majorité des voix des votants, le Maroc a été choisi pour présenter un candidat au poste à pourvoir au Corps commun d'inspection.

La Présidente par intérim (*parle en anglais*) : Je remercie les membres de leurs conseils et les scrutateurs de leur concours.

Conformément au paragraphe 1 de l'article 3 du Statut du Corps commun d'inspection, le Canada, l'Allemagne, le Maroc et la Roumanie seront

priés de fournir les noms des candidats et les curriculum vitæ faisant état de leurs compétences pertinentes pour les tâches à accomplir.

Je rappelle aux membres que, conformément à la résolution 59/267 du 23 décembre 2004, les candidats devraient avoir de l'expérience dans au moins l'un des domaines suivants : contrôle, audit, inspection, investigation, évaluations, finances, évaluation de projets, évaluation de programmes, gestion des ressources humaines, gestion, administration publique, suivi et exécution des programmes, et connaître le système des Nations Unies et son rôle dans les relations internationales.

À la suite des consultations appropriées visées au paragraphe 2 de l'article 3 du Statut du Corps commun d'inspection, y compris des consultations avec le Président du Conseil économique et social et avec le Secrétaire général, en sa qualité de Président du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination, le Président de l'Assemblée générale présentera la liste des candidats à l'Assemblée aux fins de nomination au Corps commun d'inspection.

Nous avons ainsi achevé la phase actuelle de notre examen du point 113 g) de l'ordre du jour.

Le Président (*parle en anglais*) : Un représentant a demandé à exercer son droit de réponse. Je rappelle aux membres que les déclarations au titre du droit de réponse sont limitées à 10 minutes pour la première intervention et à cinq minutes pour la seconde, et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

M. Dibaei (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Je prends la parole dans l'exercice du droit de réponse.

Il est regrettable que, une nouvelle fois aujourd'hui, le représentant du régime israélien ait lancé des accusations infondées contre mon pays. Je souhaite simplement réaffirmer notre position, à savoir que l'occupation israélienne est la principale source de tous les problèmes que connaît la région, y compris l'extrémisme violent. Les propos du représentant israélien étaient sans rapport avec le sujet de la résolution adoptée aujourd'hui, qui porte sur le soixante-dixième anniversaire de la fin de la Deuxième Guerre mondiale (résolution 69/267). L'Iran était au nombre des victimes de cette guerre. *La séance est levée à 12 h 5.*